



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2010

La séance est ouverte à 20h.05, par M. Laurent GARRIGUES, président du Conseil municipal.

Présents : Madame Monique MEYER, Maire.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Gloria ROSENBERG, Claire-Lise HALDEMANN, Catherine LUGINBÜHL et Tamara VEDRINE, Messieurs Luca BONAITI (retard), Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Laurent GARRIGUES, Olivier GOY (retard), Philippe ISELI, Yves MERMIER et Samuel VILLARS, conseillères et conseillers municipaux.

Excusée : Madame Nathalie GIRARD, conseillère municipale.

Avant de passer dans le vif du sujet, M. GARRIGUES rappelle à l'assemblée que cette séance fera date, puisqu'il s'agit de la dernière qui se déroule dans le bâtiment actuel de la mairie. En effet, à partir du mois de mai, ces locaux seront rénovés et transformés, afin que la salle communale et la mairie demeurent adaptées à notre époque. M. le président relate ensuite un bref historique des améliorations apportées sur notre commune au cours de ces dernières décennies.

En guise de conclusion, il tient à remercier chaleureusement nos différents Maires, qui ont permis ces développements, épaulés par leurs adjoints et Conseils municipaux respectifs, et ainsi, faire de notre commune un endroit où il fait si bon vivre.

Message reçu par les applaudissements des conseillers.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2010 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Présentation des comptes de l'exercice 2009, en 1^{ère} lecture ;
- 5) Rapports des commissions ;
- 6) Dates des prochaines réunions de commissions ;
- 7) Propositions de motions et résolutions ;
- 8) Questions et divers.

Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal

- Réfection des panneaux verts de la voirie par 8 pour et 1 abstention.
- Les conseillers sont d'accord par 10 pour et 1 contre, de ne pas donner suite à la « cité énergie » pour le moment.
- Mandater la commission environnement pour l'aménagement de nids pour les hirondelles par 7 pour et 4 abstentions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2010

M. FLECK, point 4.2, commission économie et agriculture, au sujet du répertoire des entreprises, il précise que ce n'est pas certaines choses du répertoire des entreprises qui seront reprises dans le bulletin communal, comme mentionné dans le procès-verbal, mais bien le contraire.

Mme LUGINBÜHL, point 4.1, « ... pourrait s'expliquer... », il manque un mot ou le « s » est de trop.

M. TERRIER : Il faudrait supprimer le « s' ».

Les conseillers n'ayant plus de remarques, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

RAS.

3. Communications de l'Exécutif**3.1 Sécurité routière**

Les travaux du chemin des Quoattes arrivent à bout touchant. M. GARDI remercie les riverains pour leur patience. Le retard est dû à des aménagements supplémentaires nécessaires à proximité d'une propriété de ce chemin.

Ces aménagements se sont chevauchés avec ceux de la route de Forestal.

D'autres travaux de sécurité vont se faire en continuité sur l'ensemble de la commune.

3.2 Budget travaux

Nous avons prévu Fr. 90'000,-- pour les travaux d'entretien des bâtiments et le solde actuel s'élève à Fr. 80'000,--.

Ceci étant dit, M. GARDI informe les conseillers que la voirie rencontre le même problème de peinture que la salle communale et les panneaux verts ont besoin d'un traitement.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 60'000,--. La question est de savoir maintenant si les conseillers sont d'accord de ré investir cette somme pour effectuer ces travaux ?

Mme LUGINBÜHL trouve que le toit de l'école est plus important que les panneaux de la voirie.

Mme VEDRINE demande si une étude a déjà été faite pour le toit de l'école.

Mme MEYER : Non. Elle précise encore que lors de l'établissement du budget, il avait été clairement précisé qu'un montant important était prévu pour ces travaux.

A ce propos, M. GARDI précise que des contacts ont déjà été pris, mais aucune étude n'a été demandée pour l'instant.

Les travaux relatifs à la voirie étaient prévus. Quant au toit de l'école, les modifications coûteront plus chères et la somme ne sera probablement pas prise dans le budget de fonctionnement. Il faudra, pour cela, prévoir une étude.

M. GARRIGUES demande aux conseillers s'ils sont favorables à la réfection des panneaux de la voirie ?

8 pour / 1 abstention (Mme LUGINBÜHL)

Mme le Maire précise que la somme pour le surplus était prévue au budget pour ces panneaux.

4. Présentation des comptes de l'exercice 2009, en 1^{ère} lecture

Mme MEYER propose, comme à l'accoutumée de s'arrêter uniquement sur les commentaires des postes qui le méritent.

Chacun pourra retrouver sur les « notes explicatives » remises avec les documents ce soir, les explications sur les postes importants.

Il est, par ailleurs, bien évident que l'Exécutif et le secrétaire communal se tiennent à la disposition des conseillers qui auraient des questions supplémentaires entre cette séance et la prochaine, où l'approbation des comptes de l'exercice 2009 figura à l'ordre du jour.

Avant de passer à la lecture des comptes, Mme le Maire tient à relever que l'exercice 2009 se clôt avec un résultat excellent, voire trop bon. Ceci est dû au fait que nous avons de la peine à avoir des comptes représentatifs. On peut toutefois relever que cet excellent résultat provient du fait de l'encaissement important d'arriéré d'impôt des années précédentes.

M. GOY rejoint la séance à 20h.20.

La présentation de ces comptes étant faite, M. FLECK est étonné de ne pas avoir eu une commission finances convoquée avant cette première lecture.

M. TERRIER relève qu'en principe, cette commission se réunit entre la séance de la 1^{ère} lecture et celle de l'approbation des comptes.

Pour en revenir à la somme dépensée pour la remise en état du Cercle des Jeunes, Mme VEDRINE aimerait qu'on ne perde pas de vue la possibilité de faire effectuer aux jeunes casseurs, des travaux d'intérêt général.

Mme MEYER en prend bonne note.

Avant de passer au point suivant, M. TERRIER dresse la liste des documents que les conseillers ont reçus.

5. Rapports des commissions

5.1 Commission environnement

Verger communal : suite à la nouvelle proposition de terrain, un avis a été demandé à un arboriculteur. Il en ressort que cette parcelle n'est pas aussi idéale que la précédente au niveau ensoleillement. Toutefois, la commission a décidé d'aller de l'avant, pour mettre sur pied un projet concret avec espèces, lieu, relation école, et réflexion pour son entretien par un groupement d'habitants ou un agriculteur. Le but est d'essayer de planter ce verger cet automne.

Plantes envahissantes : La journée est fixée au 26 juin prochain. Reste à définir le parcours, selon la pousse des plantes.

M. BONAITI rejoint la séance à 20h.50.

Cité énergie : La commission a reçu de la documentation précise sur ce sujet et a décidé de ne pas y donner suite, car il est trop compliqué de répondre aux exigences. Le règlement est à la disposition des conseillers qui le désirent.

Néanmoins, il ne faut pas enterrer le sujet, mais ce n'est pas le moment actuellement.

Les conseillers sont d'accord avec cet avis à l'unanimité moins une voix contre, Mme ROSENBERG. En effet, elle comprend la position des conseillers et la trouve raisonnable. Pour elle, ce n'est pas tant la décision prise qui la dérange, mais plutôt la manière dont le sujet a été traité. Il aurait d'abord fallu dresser la liste des projets en cours et établir un ordre de priorités, ce sujet n'était pas urgent.

M. GOY répond que si suite à la présentation, il y avait eu un engouement général, la commission aurait sans doute agi différemment. Mais effectivement, il y a du pain sur planche.

La commission va également transmettre un article sur les déchets, pour le prochain journal.

Enfin, il a été question de la réhabilitation des hirondelles à l'ancienne école d'Athenaz, cette espèce voit ses colonies en constante régression et le but serait d'installer des nids.

M. TERRIER rappelle qu'il y a 10 ans de cela, l'impossible a été fait pour les empêcher de nidifier tellement elles faisaient de saletés.

M. GOY pense que ça vaut la peine d'étudier ce projet, car à l'heure actuelle, il existe des solutions pour éviter toutes salissures.

M. GARRIGUES pose la question pour savoir quels sont les conseillers qui sont pour donner le mandat « hirondelles » à la commission environnement ?

7 pour / 4 abstentions

5.2 Commission économie et agriculture

M. FLECK a lu dans le dernier procès-verbal, que la commission pourrait se pencher sur le problème des déchets générés par les entreprises communales. La commission doit-elle attendre le feu vert de l'Exécutif ?

M. GARDI dit que s'est surtout par rapport aux containers terriers, qui pourraient poser des problèmes selon les déchets de certaines entreprises.

Mme MEYER s'occupe de transmettre les informations nécessaires à la commission économie.

5.3 Commission travaux

a) Les soumissions pour la démolition, le terrassement et les canalisations ont été reçues. Elles représentent environ 50 % des appels d'offres.

L'ouverture et l'analyse de celles-ci se font selon des règles très précises.

Parallèlement, le dossier pour les subventions « Chèque énergie » va être déposé et une demande d'autorisation complémentaire va être demandée pour la cheminée prévue derrière la salle communale de Sézegnin.

L'Exécutif a également rencontré la responsable de la garderie, ainsi que les locataires pour leur expliquer le déroulement des travaux, et leur présenter le chemin sécurisé qui sera créé pour donner accès à la garderie et à l'appartement.

Rafraîchissement de l'abri PCi, en attente d'une réponse de la Sécurité civile.

Les marronniers ne seront pas abattus.

En ce qui concerne la possibilité de créer des façades végétales, les informations ont été transmises par Mme MEYER.

Pour les toilettes sèches, cette formule n'est pas recommandée. On nous propose plutôt la possibilité de récupérer et d'utiliser l'eau de pluie.

M. GAILLARD rappelle que la commission travaux peut être convoquée en tout temps, lorsque des décisions ou de nouvelles informations importantes sont à prendre.

A ce propos, un conseiller relève qu'à l'avenir, il serait plus opportun de convoquer la commission pour 20h.00, plutôt que pour 18h.30.

A l'heure actuelle, aucune adjudication n'est accordée, car il y a des entreprises identiques qui ont été appelées à soumissionner pour plusieurs travaux. C'est pourquoi, il a été décidé d'attendre pour voir lesquelles sont capables de nous faire un prix global avantageux, même s'il s'agit de 3 lots, parfaitement distincts.

Ce léger différé nous permettra certainement de réaliser une économie substantielle.

Pour la réalisation de la façade est de la Mairie, la question s'était posée de couvrir la zone vitrée sur le bâtiment de liaison. Avant de lancer quoi que ce soit et de prendre une décision, il est sage d'attendre les plans afin de mieux se rendre compte de l'homogénéité avec les autres.

- b) Selon la demande du Conseil, la commission a demandé à l'entreprise Chevalley de nous dresser un petit topo du ramassage des déchets, pour avancer dans la planification des containers terriers. Il faut savoir qu'une tonne d'ordures ménagères représente un volume de 15 m³.

M. GARDI va cartographier les emplacements des containers-terriers pour une prochaine commission.

- c) Sécurité routière : chemin des Quoattes : le trottoir est terminé. Des places de parc seront marquées au sol.

Mme LUGINBÜHL relève qu'avec le terminus des TPG à cet endroit, il est impossible de croiser, et demande la possibilité de créer une zone d'évitement. Elle est persuadée que ça va être dangereux et pour prouver ce qu'elle dit, elle prendra des photos.

M. GARDI relève que le plan ne vient pas de la commune, mais de bureau d'ingénieurs spécialistes dans la sécurité routière, le tout approuvé par des services de l'Etat, également spécialisés, et selon les normes en vigueur. Dans toutes les communes qui prévoient des aménagements c'est la même chose, et il ne voit pas pourquoi ces mêmes aménagements ne marcheraient pas chez nous !?

Des marquages seront peints au sol, et puisqu'il s'agit de peinture, ils peuvent en tout temps être modifiés.

Mme LUGINBÜHL persiste en relevant que les gros engins ne passeront pas et elle vérifiera.

M. GARDI rappelle qu'actuellement, il est normal de constater que les croisements sont difficiles puisque les travaux et le chantier ne sont pas encore finis.

Route d'Avusy : l'encaissement serait à refaire. Le devis pour la récupération des eaux tenait déjà compte de cet élément, mais il faudrait rajouter Fr. 80'000.-- pour une récupération convenable des eaux sur toute la longueur du tronçon. La somme est importante, toutefois les membres de la commission ont voté oui à l'unanimité.

Ces travaux engendreraient la fermeture de la route. Les TPG, ainsi que la circulation seraient détournés sur la route du Pré-Recoux.

M. GARDI pense qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué et qu'il faut attendre de voir s'il n'y a pas une autre solution.

Mme ROSENBERG dit que les travaux pourraient très bien coïncider avec la période de vacances scolaire d'été.

Routes cantonales : aménagements et propositions pour la route du Creux-de-Boisset et la route de Sézegnin en cours.

Mme ROSENBERG aimerait bien pouvoir obtenir le procès-verbal de la commission travaux avant d'en parler au Conseil municipal. Elle aimerait également garder un journal de bord des décisions prises pour les bâtiments de Sézegnin.

Mme MEYER attire l'attention sur le fait que l'Exécutif a besoin d'un document qui mentionne toutes les décisions et les raisons qui les ont amenées, pas d'un document qui résume les discussions. Si la commission le désire, elle peut très bien l'effectuer elle-même.

Dans un autre registre, Mme ROSENBERG aimerait simplement avoir un accusé réception des e-mails. Enfin, elle a été très surprise, en lisant le tout-ménage, d'apprendre que l'attribution des locaux était définitive. Surprise que partage Mme LUGINBÜHL, qui rappelle que la commission sociale voulait se pencher sur ces attributions.

M. VILLARS rappelle que les besoins ont tout de même été analysés et que le Conseil municipal s'était prononcé sur ces attributions.

Mme le Maire souligne que le but de ce document était principalement d'informer la population du déménagement temporaire de notre administration et le fait d'y joindre un petit historique a été fortement apprécié par nos communiens. Pour rassurer certain(e)s conseiller(ère)s, elle ne voit aucun inconvénient à ce que les attributions changent.

Elle tient à dire qu'elle est fâchée par cette remarque, car son but est d'être le plus transparente possible. Le sujet est reporté en commission.

Mme ROSENBERG la remercie pour ce document et sa volonté de transparence.

6. Dates des prochaines réunions des commissions

- Mardi 27.04.10 à 20h.00 commission sociale/scolaire foyer
- Mercredi 28.04.10 à 18h.00 groupe ad hoc Forestal foyer
- Lundi 03.05.10 à 20h.30 commission travaux foyer
- Mercredi 05.05.10 à 17h.00 commission finances bureaux de la Mairie au CCA
- Mardi 11.05.10 à 20h.30 commission environnement foyer
- Lundi 31.05.10 à 19h.30 commission économie bureaux de la Mairie au CCA

7. Proposition de motions et de résolutions

RAS.

8. Questions et divers

- 8.1 Mme VEDRINE trouve le nouveau bulletin d'information un peu lourd du point de vue mise en page, et pense qu'on peut mieux faire, surtout au niveau de la qualité des photos. Elle dépose sur la table, quelques pages qu'elle a remaniées.
- 8.2 Mme VEDRINE ne sera pas présente à la sortie des aînés du 17 juin prochain.
- 8.3 En ce qui concerne les réactions sur les animations culturelles, et plus particulièrement sur l'année du cirque, Mme VEDRINE relève que dans le procès-verbal, il est question d'affiches. Pour sa part, elle n'a vu aucune affiche, juste un article dans le bulletin.

Il est vrai que c'est vraiment dommage qu'il y ait eu si peu de monde, et en ce qui concerne l'absentéisme des membres de la commission sociale, bon nombre d'entre eux ont des problèmes de santé, familiaux et aussi des obligations professionnelles, même le week-end,

et Mme VEDRINE trouve malhonnête d'avoir fait ce genre de réflexion, surtout en l'absence des personnes concernées.

Toujours en parlant d'animations culturelles, Mme VEDRINE avait pensé à un groupe de musique, qui rassemble du monde et dont certains musiciens habitent la commune et qui aurait bien aimé jouer pour nous pour la fête de la musique. N'ayant pas reçu de nouvelles de notre part, il ira se produire à Genève.

Pour répondre à la dernière intervention, Mme MEYER tient à s'excuser, car si le groupe a pris d'autre engagement, c'est uniquement de sa faute, car elle n'a pris le temps ni de les écouter, ni de les contacter et elle s'en excusera directement auprès du groupe de musique.

M. VILLARS trouve dommage que Mme VEDRINE réagisse de la sorte, car la commission sociale n'était pas particulièrement visée. D'autres conseillers n'étaient pas là non plus. Il pense que la participation des élus à ce genre de manifestation fait partie de leur mandat, que ce soit activement, ou passivement.

8.4 M. FLECK aimerait revenir sur la taxe professionnelle, sur laquelle est paru un article dans « Le Temps » du 29.03.10, qui relève que cette taxe date de l'époque napoléonienne et que le canton veut en finir avec elle. Cela ne va pas sans dire qu'en cas de suppression de cet impôt, les grandes communes ne vont pas être bien.

8.5 M. FLECK annonce avec plaisir que la commune d'Avusy compte une nouvelle habitante depuis le 31 mars. Elle s'appelle Sarah et son grand-père se porte bien !

Les applaudissements des conseillers accueillent cette bonne nouvelle.

8.6 Mme LUGINBÜHL trouve dommage que la responsable de la garderie ait été reçue si tard par la Mairie, pour les informer de ce qui allait se passer à Sézegnin.

8.7 Mme LUGINBÜHL a trouvé la nouvelle version du bulletin communal trop lourd et trop condensé.

8.8 Mme LUGINBÜHL tenait à féliciter les enseignants pour l'organisation de la soirée spaghettis de samedi dernier.

8.9 M. VILLARS aurait des questions à poser au sujet de la mise en passe du centre communal, à savoir :

- a) la raison des problèmes rencontrés ?
- b) les corrections envisagées ?
- c) le délai pour les réaliser ?

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait qu'il s'agit principalement d'un problème informatique de mise en route car le système est lourd et demande une certaine routine. Des soucis électroniques sont également rencontrés et des commandes ont dû être passées pour rectifier certaines choses en collaboration avec la maison qui nous fournit les cylindres et l'installateur.

Tout devrait être réglé d'ici une quinzaine de jours.

M. JEMMELY rappelle qu'il avait été demandé à tous les utilisateurs réguliers du centre communal, de transmettre au fur et à mesure, les problèmes ou dysfonctionnements qu'ils rencontraient, afin de pouvoir améliorer et affiner les prestations. Il se rend compte que tout est dit par derrière. Non seulement ce n'est pas agréable, mais c'est tout à fait improductif.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus, que notre administration a beaucoup de travail qui s'additionne ces derniers temps.

8.10 M. VILLARS aimerait remercier les auteurs du tout-ménage qui fait part de l'historique de la mairie.

En guise de conclusion, M. GARRIGUES se dit surpris et très mécontent de cette séance. Il rappelle que toutes les personnes autour de cette table sont là pour faire au mieux et il demande de la tolérance.

Une certaine animosité régnait ce soir, et même si cela peut être normal, il rappelle que nous sommes tous des individus, avec des obligations extérieures et que chacun fait de son mieux.

La dernière séance du Conseil municipal dans ces locaux est levée à 21h.55. Elle est suivie d'une petite collation pour marquer l'événement !

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :